



FICHE TECHNIQUE 3582-000

SEAL CURE^{md}/18

Agent de mûrissement et de scellement (Conforme aux COV)

DESCRIPTION

SEAL CURE/18 est un agent de mûrissement et de scellement économique à teneur moyenne en solides constitué de polymères acryliques et d'un solvant à évaporation rapide. Appliqué sur du béton fraîchement mis en place, il forme une pellicule uniforme et résistante qui retient l'humidité et favorise simultanément le mûrissement et le scellement du béton. SEAL CURE/18 respecte la limite de 350 g/L de COV pour les agents de mûrissement du béton.

UTILISATIONS

SEAL CURE/18 est idéal pour faire mûrir et sceller le béton fraîchement mis en place, pour les applications verticales ou horizontales, lorsqu'un scellement à teneur moyenne en solides, une forte capacité de rétention d'eau et un scellement supérieur sont exigés.

SEAL CURE/18 convient aux applications commerciales et industrielles telles que planchers, trottoirs, stationnements étagés et entrées de garage. Il procure un fini durable plus résistant aux produits chimiques, à l'huile, à la graisse, aux sels de déglçage et à l'abrasion.

Pour les applications intérieures, spécifier et appliquer les agents de mûrissement et de scellement VOCOMP-20, VOCOMP-25, ou VOCOMP-30 de W. R. MEADOWS.

CARACTÉRISTIQUES

- Ne jaunit pas.
- Film perméable permettant à l'humidité de s'évaporer du béton mûri.
- Peut être employé sur le béton décoratif ou coloré.
- Retient l'eau de gâchage dans le béton et permet une hydratation complète de la pâte de ciment pour un béton dur et dense.
- Contribue à minimiser les fissures capillaires, la fissuration thermique, le poudrage et les autres défauts.
- Excellente rétention de l'humidité.
- Peut être recouvert après nettoyage à fond de la surface.

EMBALLAGE :

Seaux de 18,9 litres
Barils de 205 litres

TAUX DE RECOUVREMENT

7,35 à 14,7 m²/l (300 à 600 pi²/gal.)

Le taux de recouvrement est approximatif et varie en fonction de la porosité de la surface.

NORMES

- ASTM C 309, Type 1, Classes A et B
- Conforme aux limites de concentration en COV de la réglementation canadienne sur les revêtements architecturaux.

APPLICATION

Préparation de la surface... Appliquer dès que le lustre créé par l'eau de surface a disparu et que la surface de béton n'est plus marquée par le passage des travailleurs. La surface à traiter doit être sèche et débarrassée de tout contaminant. Enlever les taches et les décolorations.

Méthode d'application... Appliquer avec un pulvérisateur basse pression équipé d'un tuyau et de joints en Viton. Une buse de pulvérisation à motif éventail de 80° et un débit de 1,8 litre par minute permettent d'obtenir un excellent revêtement homogène.

Le produit ne devrait pas être appliqué en plein soleil lorsque la température est élevée. Ces facteurs causent une évaporation trop rapide du produit empêchant la formation adéquate de la pellicule protectrice. Dans ces conditions, la pellicule pourrait se délaminer, boursouffler et/ou altérer sa couleur en la faisant blanchir.

Appliquer uniformément sur toute la surface en évitant la formation de flaques dans les endroits plus bas. Limiter la circulation piétonnière durant au moins quatre heures, douze heures de préférence.

Page suivante...

W. R. MEADOWS DU CANADA

70 HANNANT COURT, MILTON, ONT. L9T 5C1
TÉL: (905) 878-4122 • TÉLÉCOP: (905) 878-4125

Ventes Montréal : (877) 405-5186

Hampshire, IL / Cartersville, GA / York, PA / Fort Worth, TX
Benicia, CA / Pomona, CA / Goodyear, AZ / Milton, ON /
St. Albert, AB

www.wrmeadows.com

Le produit ne devrait pas être appliqué sur un béton exposé à une humidité excessive. L'eau emprisonnée par un scellant à base de solvant peut causer la délamination de la pellicule et/ou altérer sa couleur en la faisant blanchir.

Des couches additionnelles peuvent être appliquées dès que la couche précédente a séché.

Pour une protection maximale, appliquer une couche supplémentaire de produit et/ou appliquer le revêtement HIAC ou HIAC-PLUS. Remarque : Le béton doit être âgé d'au moins 7 jours avant l'application de HIAC ou HIAC-PLUS.

Remarque : Si le produit est appliqué sur une surface de béton existante (de plus de 28 jours), les variations de coloration du sable et de l'agrégat présents dans le béton peuvent être accentuées ce qui fera apparaître la surface décolorée.

Temps de séchage... Le produit sèche rapidement. Le temps de séchage peut être augmenté selon le taux de recouvrement, la température, le degré d'humidité et les conditions du projet. Limiter la circulation piétonnière durant au moins quatre heures, douze heures de préférence.

Nettoyage... Nettoyer les outils avec un solvant comme le Solvant SEALTIGHT, le xylène ou le toluène.

PRÉCAUTIONS

Pour usage industriel uniquement. Appliquer sans diluer ni étirer la teneur en COV du produit. **POUR UTILISATION À L'EXTÉRIEUR UNIQUEMENT.** Les surfaces traitées avec SEAL CURE/18 peuvent devenir glissante dans certaines conditions. SEAL CURE/18 ne devrait pas être appliqué directement au soleil lorsque la température est élevée car ces conditions provoquent une évaporation trop rapide empêchant la bonne formation du film. Dans ce cas, le film peut peler, former des bulles et/ou se voiler (devenir opaques).

Ne pas appliquer SEAL CURE/18 si la température du béton est inférieure à 4°C (40°F). SEAL CURE/18 peut être employé sur le béton coloré bien que des marbrures puissent apparaître. Ne pas employer sur des surfaces denses ou non poreuses comme la brique, la pierre, etc.

Le béton contenant du chlorure de calcium peut rester foncé plus longtemps lorsqu'il est traité avec SEAL CURE/18. Les planchers de béton mûris adéquatement avec SEAL CURE/18 sont conformes à la section 8.9 « Adhesion of Tile Cements » de la norme ASTM C 1315. Pour les autres spécifications, s'assurer d'obtenir l'approbation du fabricant de la peinture ou du couvre-sol résilient avant d'appliquer SEAL CURE/18. Le rédacteur du devis et l'utilisateur doivent évaluer la pertinence de l'utilisation du produit pour des applications spécifiques et en assumeront l'entière responsabilité.

SEAL CURE/18 est un scellant formant une membrane. Tous les scellants formant une membrane peuvent assombrir le béton ou rehausser les imperfections causées par les variations dans la porosité et/ou le fini du béton.

SÉCURITÉ ET TOXICITÉ

Contient un solvant. Utiliser avec une ventilation adéquate et éviter l'inhalation prolongée des vapeurs qui pourraient provoquer la somnolence ou la suffocation. Éviter le contact avec la peau et/ou les yeux. Pour de plus amples informations, consulter la fiche signalétique et l'étiquette. Lire et suivre le mode d'emploi et les précautions. Nocif ou fatal si avalé.

NUMÉRO ET TITRE DE LA SPÉCIFICATION

03 39 23 Mûrissement du béton avec membrane

INFORMATION LEED

Peut contribuer à l'obtention de crédits LEED :

- Crédit MR 2 : Gestion des déchets de construction
- Crédit MR 5 : Matériaux régionaux

Pour la fiche technique la plus récente, des informations LEED supplémentaires et la fiche signalétique, visiter :

www.wrmeadows.com

2011-06-28

SEALTIGHT® est une marque de commerce enregistrée de W. R. Meadows du Canada

Garantie: W. R. Meadows du Canada garantit qu'au moment et à l'endroit où nous faisons la livraison, nos matériaux seront de bonne qualité et se conformeront à nos normes publiées, alors en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sauf en ce qui concerne les variations ne se rapportant pas aux matériaux LA GARANTIE CI-DESSUS SERA EXCLUSIVE ET REMPLACERA TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMÉES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES SOUS-ENTENDUES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES APPLICABLES PAR LA LOI, EN COURS D'ACTION, PAR COUTUME COMMERCIALE OU AUTREMENT. En tant que recours exclusif pour toute infraction à cette garantie, nous remplacerons les matériaux défectueux, à condition cependant que l'acheteur examine les matériaux à la réception et nous avise promptement par écrit de toute défectuosité avant que les matériaux ne soient utilisés ou incorporés dans une construction. Trois mois après la livraison des matériaux par W. R. Meadows du Canada, toutes nos garanties et autres obligations en ce qui concerne la qualité des matériaux ainsi livrés seront considérées comme étant remplies et toutes nos responsabilités à cet égard seront terminées, et aucune poursuite pour infraction à l'une de ces obligations ne pourra donc être entamée. W. R. Meadows ne sera en aucun cas responsable des dommages fortuits. A moins d'un accord contraire formulé par écrit, aucune garantie n'est offerte pour des matériaux qui ne sont pas fabriqués par W. R. Meadows du Canada. Nous ne pouvons pas garantir, et d'aucune façon nous ne garantissons, aucune méthode particulière d'utilisation ou d'application, ni les performances des matériaux sous aucune condition particulière. Ni cette garantie, ni notre responsabilité ne peuvent être prolongées, ni amendées par nos vendeurs, distributeurs ou représentants, par les représentants de nos distributeurs, ni par aucun renseignement de vente ou dessin.